

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour pouvoir prendre la navette, tout au long de l'année scolaire 2022/2023

Il faut impérativement s'inscrire

auprès de la Mairie de CHATEL AU PLUS TARD LE 29 JUILLET 2022

En nous déposant votre demande complète comprenant :

- Le formulaire ci-joint dûment complété et signé
- 1 photo récente de l'élève (indiquer au dos son nom et prénom)
- Un chèque à l'ordre de Régie Vie Locale (indiquer au dos les nom et prénom de l'élève)
- Une enveloppe timbrée (par famille, au tarif lettre en vigueur) à l'adresse du responsable de L'élève
- 1 exemplaire du règlement intérieur que vous voudrez bien prendre connaissance avec votre enfant et nous retourner signé
- Parents divorcés : joindre avec le dossier, la copie du jugement de divorce et les justificatifs de domicile de chaque parent
- Parents en cours de séparation ou séparés : remplir l'attestation de garde alternée jointe, accompagnée des justificatifs de domicile de chaque parent

TARIFS 2022/2023 :

- 101.00 € pour le premier enfant inscrit
- 86.00 € pour le deuxième enfant
- 71.00 € pour le troisième enfant
- 56.00 € pour le quatrième enfant

Les cartes, les horaires et le règlement intérieur vous parviendront par la poste avant la rentrée 2022/2023.

ATTENTION !

Toute demande incomplète, illisible sera retournée à l'intéressé et l'inscription ne sera pas traitée.

Après la date du 30 juillet 2022 :

- La participation des familles sera majorée de 20 %

L'inscription est faite pour l'année scolaire et ne sera en aucun cas remboursée, à l'exception d'un déménagement.